

Délibération n°2016.00074

Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

Séance du 28 juin 2016

.....

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 22

absents excusés représentés : 9

absents excusés non représentés : 2

.....

L'an deux mille seize, le 28 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 22 juin, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI (départ à 21h49, délibération n°2016.00066), Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h45), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER (départ à 22h39, délibération n°2016.00073), M. Philippe LALOUE (arrivée à 20h45), Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Adeline TEULALE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ (à partir de 21h49, délibération n°2016.00066), Mme Louise DELABY donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Gérard GAUTHIER donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU (à partir de 22h39, délibération n°2016.00073), Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à Mme Dominique MANIERE

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS : Mme. Naima BOUADLA, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie MOREL

Délibération n° 2016.00074

Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, maire de Mitry-Mory,

Vu la délibération n° 2016-00031 du 11 avril 2016 portant adoption du budget primitif 2016,

Vu la délibération n°2016-00053 du 24 mai 2016 portant attribution de subventions aux associations,

Considérant que le budget 2016 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Considérant qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions,

Considérant que les associations participent au développement du territoire créent du lien social, des solidarités et répondent à des besoins exprimés par les habitants,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 21 juin 2016,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	27 dont 7 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA
CONTRE :	4 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Madame Dominique MANIERE, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES (chapitre 65, article 6574, fonction 40)	
SPORT'A VIE	5 000€
ASSOCIATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT (chapitre 65, article 6574, fonction 024):	
AMAP – DE PART ET D'AUTRE DU CANAL	151 €
LES AMIS DES BUTINEUSES DE MITRY-MORY	3 200€

ASSOCIATIONS DE RELATIONS INTERNATIONALES (chapitre 65, article 6574, fonction 04):	
MOSAÏK-GUINEE	101 €
ASSOCIATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT (chapitre 65, article 6574, fonction 20 et 22) :	
DDEN (Délégués de l'Education nationale)	71€
CES PAUL LANGEVIN	7 071€
CES ERIK SATIE	7 871€
FSE PAUL LANGEVIN	1 024€
FSE LEP CLAYE-SOUILLY	162€
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE (chapitre 65, article 6574, fonction 422)	
ASSOCIATION AUREORE	2 000€
ASSOCIATION « SANTE PREVENTION » (chapitre 65, article 6574, fonction 510)	
ANPAA77 (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie)	16 300€
ASSOCIATION A CARACTERE SOCIAL (chapitre 65, article 6574, fonction 523)	
LES RESTAURANTS DU CŒUR 77	1 107€
SOS FEMMES MEAUX	500 €
ASSOCIATION DE PERSONNES AGEES (chapitre 65, article 6574, fonction 61)	
FEDERATION NATIONALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER	57€

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.